

Objet : Avenant n°1 - Rénovation des installations de chauffage - Salle Marcel CERDAN

N° : VA_DEC2020_429
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société MILLIOT JACQUEMART domiciliée à IWUY (59141), l'avenant n°1 du marché de rénovation des installations de chauffage de la salle Marcel CERDAN afin de tenir compte de l'ajout de nouvelles prestations.

Aux prestations initiales du marché est ajoutée la prestation suivante :

- Plus-value passage du calorifuge dans la salle de sport en finition vipac + laine de roche 30mm, pour un montant de 4 224.50 € H.T.

Soit au total une plus-value de 4 224.50 € H.T. (quatre mille deux cent vingt-quatre euros et cinquante cents hors taxe)

Montant initial : 164 627.21 € HT

Montant de l'avenant : 4 224.50 € H.T.

Nouveau montant du marché : 168 851,71 € H.T.

Imputation budgétaire : 2313.411.2200.SPCERD

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 24 novembre 2020

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177528-AU-1-1
Date AR Préfecture : vendredi 27 novembre 2020

